



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1371

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'insécurité qui a augmenté significativement dans la 8e circonscription de l'Isère ces dernières semaines : meurtre d'une octogénaire à Pact, incendies de véhicules à Vienne, vandalisme sur le local du parti communiste viennois, saccage de serres et dégradation du matériel d'irrigation chez des arboriculteurs des cantons de Beaurepaire et Roussillon. Il souhaite connaître les moyens mis en oeuvre afin de garantir la sécurité dans cette circonscription.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DANS L'ISÈRE

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Remiller, pour exposer sa question, n° 1371, relative à la lutte contre la délinquance dans la huitième circonscription de l'Isère.

M. Jacques Remiller. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur que vous représentez en ces lieux et place, madame la secrétaire d'État chargée de la santé, mais je m'en réjouis dans la mesure où vous êtes voisine de la huitième circonscription de l'Isère. Vous connaissez donc bien le territoire et vraisemblablement très bien le dossier.

Ces derniers mois, l'insécurité a significativement augmenté dans la huitième circonscription de l'Isère dont je suis l'élu. Le 13 janvier dernier, un octogénaire de Pact, dans le canton de Beaurepaire, a été ligoté dans son lit et battu à mort par un jeune cambrioleur de vingt et un ans. À Vienne, les incendies de véhicules sont de plus en plus nombreux. Le local du parti communiste viennois a été vandalisé quatre fois depuis le mois de décembre dernier par trois ou quatre personnes, selon les témoins, qui ont cassé les carreaux des fenêtres et taggué des croix celtiques sur les murs.

Mme Marie-George Buffet. Eh bien !

M. Jacques Remiller. En tant que maire, j'ai dénoncé cet acte, comme l'ensemble des responsables politiques de la ville.

Les arboriculteurs des cantons de Beaurepaire et Roussillon ont été à plusieurs reprises victimes des saccages de serres et des dégradations de leur matériel d'irrigation.

Et cette nuit encore, ce sont une pharmacie de Jarcieu et la mairie de Ville-sous-Anjou dans le canton de Roussillon qui ont été attaquées.

S'il est vrai que le meurtrier de Pact a été arrêté très rapidement, ce dont je félicite les gendarmes, on ne peut que s'inquiéter de cette recrudescence de la violence.

Je tiens à saluer l'action de M. le préfet de l'Isère et de M. le sous-préfet de Vienne qui ont déjà obtenu des résultats très encourageants en matière de sécurité avec les moyens dont ils disposent.

Ma question est simple : face à la récente dégradation de la situation, je souhaite connaître les moyens supplémentaires mis en oeuvre afin de garantir la sécurité de tous dans cette circonscription où j'espère, madame la secrétaire d'État, avoir bientôt le plaisir de vous recevoir.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la santé.

Mme Nora Berra, *secrétaire d'État chargée de la santé*. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. le ministre de l'intérieur, qui m'a prié de vous transmettre la réponse suivante.

Vous l'interrogez sur la sécurité dans votre circonscription et, notamment sur un certain nombre de faits qui se sont déroulés ces dernières semaines. Sachez que, s'agissant du terrible meurtre dont a été victime un octogénaire à Pact, la gendarmerie en charge de ce drame a immédiatement mis en oeuvre tous les moyens nécessaires afin de résoudre cette affaire. L'auteur de ce meurtre a été très rapidement interpellé, mis en examen et écroué.

S'agissant du saccage de serres et des dégradations du matériel d'irrigation chez les arboriculteurs des cantons de Beaurepaire et Roussillon, ce phénomène fait l'objet de toute l'attention du ministère, notamment au travers du phénomène plus global de vol de métaux dont une recrudescence est constatée au niveau national. Ainsi, sur les cantons que vous évoquez, dix-huit faits de vols ont été constatés en 2009, quarante-deux faits en 2010 et huit faits depuis le début de l'année 2011.

Des mesures préventives sont mises en oeuvre localement par la gendarmerie. Ainsi, les unités veillent à intensifier les patrouilles et une meilleure collaboration entre les brigades et les arboriculteurs a été mise en place pour mieux échanger sur les lieux sensibles du secteur. Dans ce cadre, une réunion, présidée par le directeur du cabinet du préfet s'est tenue fin 2010 en présence de plusieurs arboriculteurs et de M. Jean Robin-Brosse, président de la FDSEA. À cette occasion, le commandant du groupement de gendarmerie a informé les arboriculteurs des nouvelles techniques de prévention qu'ils pourraient utiliser, à savoir le marquage de leur matériel par des produits de traçabilité ainsi que des dispositifs d'alarme à distance sur téléphone portable. Sur un plan plus répressif, les unités de gendarmerie s'attachent à démanteler les équipes de malfaiteurs spécialisés dans les vols de métaux qui sévissent dans la région. À titre d'illustration, dans la nuit du 29 au 30 septembre 2010, deux tonnes de cuivre ont été dérobées dans une entreprise à Pont-de-Chéruy. Les gendarmes, alertés par une société de surveillance, ont interpellé deux individus. Les investigations ont d'ailleurs permis de localiser les complices à Lyon. Deux autres suspects ont été interpellés le 25 octobre 2010. S'agissant des incendies de véhicules localisés sur la circonscription de sécurité publique de Vienne, la situation est en net progrès. En 2009, cent trente véhicules avaient été détruits par le feu. En 2010, ces chiffres ont nettement progressé puisque soixante-douze véhicules ont été incendiés, soit une baisse de 42,26 %. Les investigations conduites ont permis l'identification et l'interpellation de sept individus pour des incendies de véhicules. Ils devront répondre de leurs actes devant la justice. En 2011, cette baisse se poursuit, avec douze véhicules incendiés au 21 février, contre dix-neuf en 2010 à la même époque.

Enfin, les locaux du parti communiste français ont fait l'objet de tags et de dégradations à quatre reprises : en décembre, en janvier et par deux fois en février. Un dispositif a été mis en place en ciblant les derniers week-ends du mois de février. Aucune nouvelle dégradation n'a eu lieu. Les investigations se poursuivent pour tenter d'identifier les auteurs de ces faits. Les effectifs de voie publique restent sensibilisés pour assurer de nombreux passages devant ce local.

Monsieur le député, soyez assuré que chacun des faits que vous avez évoqués dans votre question a bien fait l'objet de toute l'attention des forces de sécurité intérieure. Les mesures prises ont pour objectif d'assurer la sécurité de tous nos concitoyens sur l'ensemble du territoire national. La détermination des forces locales est à la hauteur de ces enjeux.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Remiller.

M. Jacques Remiller. Madame la secrétaire d'État, la bonne volonté des forces de l'ordre est certaine. Vous avez fait état des progrès réalisés en la matière ; notons toutefois que 2010 a été une très mauvaise année par rapport à 2009. Il faut donc rester vigilant.

Comme l'ensemble des parlementaires de l'Isère, j'étais présent à la préfecture de Grenoble lorsque le Président de la République a annoncé des moyens nouveaux, et son annonce a été suivie d'effets. Cela dit, il faut savoir que le département de l'Isère est très vaste et que, pour ce qui nous concerne, nous sommes à proximité du département de l'Ardèche, de la Loire et de la Drôme. Autrement dit, ces moyens nouveaux ne valent pas uniquement pour Grenoble et sa périphérie : il faut que le préfet veille à ce qu'ils soient déployés dans l'ensemble du département pour prévenir ces actes de délinquance.

Madame la secrétaire d'État, je vous renouvelle mon invitation.

Mme la présidente. Monsieur Remiller, vous avez dépassé votre temps de parole...

M. Jacques Remiller. Je vous prie de m'en excuser, madame la présidente !

Mme la présidente. ...mais je ne vous ai pas interrompu car nous attendions, pour la question suivante, Mme la

secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*.

Madame la présidente, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour mon retard.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1371

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1596

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1467

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 février 2011